

ELECTIONS DES PERSONNELS
(SCRUTIN DE LISTE)

UNIVERSITE DE TOURS

ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS

Election des représentants des personnels au Conseil académique – commission de la formation et de la vie universitaire
Collège des autres enseignants et assimilés – secteur SST

Le Président de l'Université de Tours,

Vu le Code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université de Tours,
Vu le procès-verbal des opérations électorales auxquelles il a été procédé le 17 mars 2016,

DECIDE

Article 1er : Les sièges sont attribués aux listes de candidats dans les conditions indiquées ci-dessous :

4 sièges à pourvoir

Inscrits : 548 Votants : 389 Blancs ou nuls : 10 Suffrages exprimés : 379

Ont obtenu :

LISTE A :	Notre Université : réussir ensemble	84	: voix
LISTE B :	Ensemble à Tours	92	: voix
LISTE C :	Créativité – Equité – Qualité	203	: voix

	Total des voix recueillies par l'ensemble des listes	379	
Quotient électoral :	----- :	----- :	94,75
	Nombre de sièges à pourvoir	4	

Attribution des sièges au quotient : $\frac{\text{Nombre de voix obtenues}}{\text{Quotient électoral}} = 2$

Liste A	Notre Université : réussir ensemble	0	: siège	reste :	84
Liste B	Ensemble à Tours	0	: siège	reste :	92
Liste C	Créativité – Equité – Qualité	2	: sièges	reste :	13,50

Sièges restant à attribuer selon la règle du plus fort reste : 2

Liste A	Notre Université : réussir ensemble	1	: siège
Liste B	Ensemble à Tours	1	: siège
Liste C	Créativité – Equité – Qualité	0	: siège

Article 2 : Sont en conséquence proclamés élus : (dans l'ordre de présentation de la liste)

DALLET-CHOISY Sandrine	Liste C
BOURREAU Francis	Liste C
CHEMLA Jean-Paul	Liste B
TACQUARD Claudine	Liste A

Article 3 : Le Directeur Général des Services de l'Université de Tours est chargé de l'affichage de la présente décision.

Fait à Tours, le 21 mars 2016

Le Président,



Loïc VAILLANT